Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20260924-2026D131-DE

République Française

Département du FINISTERE

Commune de Plouigneau

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	25	32

Vote
A la majorité
Pour : 26 Contre : 6 Abstention : 0

L'an 2026, le 24 Septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Plouigneau s'est réuni à la salle des mariages, sous la présidence de Madame HUON Joëlle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit ou de façon dématérialisée aux conseillers municipaux le 18/09/2026. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 18/09/2026.

Présents : Mme HUON Joëlle, Maire, Mmes : ALLAIS-KERRIEN Fanny, COLAS Odette, COLLONGUES Sylvie, COTTY Sandra, CRAS Sandrine, GUYOMARC'H Jeanne, LE GOFF Brigitte, LE NUZ Isabelle, LE ROLLE-DUMONT Géraldine, LE SCORNET Georgette, LECOURTOIS Anne Marie, MOUILLÉ Sandrine, MM : BEGUIVIN Patrick, BOUSSARD Laurent, BUREL Jean-Jacques, BURIENS Michel, DE GUERDAVID Jean-Michel, DUVAL Daniel, HÉRÉ Roger, JEAN Joël, JOUAN Yves, LAURENCIN Mathieu, LE ROUX Alain, LEVY Ludovic

Absents ayant donné procuration : Mmes HAMON Julie à BOUSSARD Laurent, LE FOURNIS Fabienne à LE NUZ Isabelle, THOS Kristel à LE SCORNET Georgette, MM. BOUDROT Christophe à HÉRÉ Roger, HUON Thierry à BUREL Jean-Jacques, SALOMÉ Olivier à JEAN Joël, SIMON Alain à GUYOMARC'H Jeanne

Absent : M. WESTER Alain

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUSSARD Laurent

2026D131 – Budget Commune - décision modificative n° 2

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de procéder à une décision modificative du budget communal afin d'ajuster les crédits budgétaires au regard des dépenses et recettes constatées.

La commune est redevable, au titre de l'article 55 de la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU), d'un prélèvement d'un montant de 12 882,00 €.
Par ailleurs, la commune est contributaire au titre du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour un montant de 10 083,00 €.
Lors de l'adoption du budget primitif, les montants définitifs de ces contributions n'étaient pas connus. Seule une somme de 5 000,00 € avait été prévue au titre du FPIC.

Afin de permettre le règlement de ces contributions, il convient donc d'ajuster les crédits inscrits au chapitre 014 – Atténuations de produits, à hauteur de 18.000,00 €, selon la répartition suivante :

- *Compte 739116 – Prélèvements au titre de l'article 55 de la loi SRU : + 13 000,00 €*
- *Compte 7392221 – Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) : + 5 000,00 €*

En contrepartie, compte tenu du nombre d'agents placés en arrêt maladie, non prévisible lors de l'élaboration du budget primitif, il convient d'augmenter les crédits correspondant aux remboursements sur rémunérations du personnel.
Ainsi, le compte 6419 – Remboursements sur rémunérations du personnel sera abondé de 18 000,00 €.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20260924-2026D131-DE

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver les virements de crédits suivants :

DM 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R- 6419-01 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 000.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 000.00 €
D-739116-01 : Prélèvements au titre de l'article 55 de la loi SRU	0.00 €	13 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-739223-01 : Fonds de péréquation des ressources communales et intercom.	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	18 000.00 €
Total Général		**18 000.00 €**		**18 000.00 €**

Après en avoir délibéré,
<u>Décision du Conseil Municipal</u> : Adopté moins six contre (Mmes COLLONGUES Sylvie, LE NUZ Isabelle + pouvoir, MM de GUERDAVID Jean-Michel, JOUAN Yves, LAURENCIN Mathieu)

En mairie, le 25/09/2026
Le Maire
Joëlle HUON

Le secrétaire de séance,
M. BOUSSARD Laurent

MAIRIE DE PLOUIGNEAU 29 (Finistère)